

15. SCHEMA DIRECTEUR SECTORIEL
PERTIT - VUARENNES - VERNEX



15.1 Les identités

D'origine rurale, les hameaux de Pertit, Vuarennes, Vernex-Dessus et Vernex-Dessous forment un chapelet caractéristique de l'ancienne occupation du sol. Pris dès le début du XXe siècle dans un tissu urbain en pleine expansion, les noyaux villageois des Vuarennes et de Vernex n'ont pas bénéficié de la même attention que les autres villages dans le plan de zones. Celui-ci a uniformisé l'affectation du sol et permis la construction de bâtiments hors d'échelle, souvent implantés sans respect de la topographie et des structures en place.

Pourtant, malgré ces atteintes, ces entités sont toujours présentes et continuent à se démarquer de leur environnement bâti. Le maintien du châble qui les relie et la présence (intermittente) d'un petit cours d'eau contribuent à renforcer encore cette singularité. Dès lors, et dans l'esprit du plan directeur, qui vise à conforter les identités, il s'agit de reconnaître ces caractéristiques en corrigeant localement le statut du sol.

Par ailleurs, les potentialités ne sont pas toutes exploitées dans le secteur, notamment en raison des difficultés d'accès aux terrains. Ceux-ci représentent ensemble plusieurs milliers de m² de plancher potentiel, situés à proximité des hameaux historiques. Il s'agit donc de maîtriser le développement en l'organisant, pour éviter de dénaturer plus encore les sites.

Croisé en plusieurs endroits par des rues horizontales, le châble qui relie les villages entre eux conserve, à quelques exceptions près, ses caractéristiques d'origine et un statut piétonnier. Il est toutefois important d'assurer sa pérennité, voire de rétablir localement ses qualités d'origine et d'éviter de le dénaturer par des interventions brutales. La future "route derrière le collège", dont l'utilité est incontestable (voir chapitre transports), croisera elle aussi le châble. Aussi, la difficulté réside-t-elle dans la recherche de la meilleure intégration possible de l'ouvrage à venir, qui garantisse à la fois la continuité du châble et la sécurité des usagers, sans nécessairement faire appel à des solutions techniques complexes et trop coûteuses.

Enfin, les aires autoroutières qui se situent à l'amont de Pertit peuvent être mises à contribution pour mieux valoriser l'image de mar-

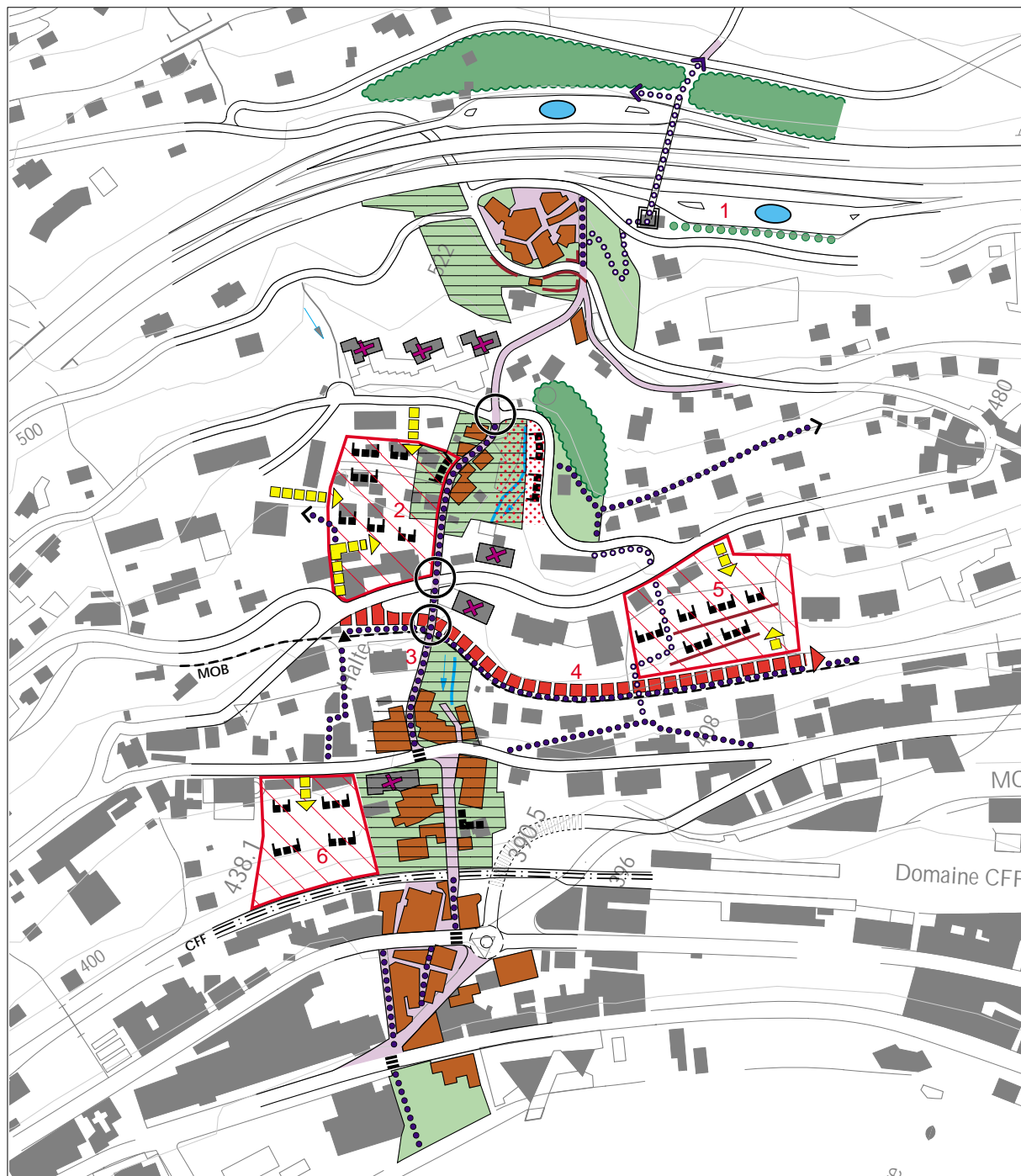
que de Montreux et rétablir la continuité piétonne entre Pertit et Sonzier, en prolongement du châble interrompu par l'autoroute.

15.2 Objectifs

- Rendre plus lisible le présent et assurer un développement respectueux de la structure héritée du passé, ce qui implique de reconnaître la valeur historique et urbanistique des hameaux, ainsi que du châble qui les relie.
- Traiter par plan de quartier les terrains dont l'accessibilité n'est pas assurée et/ou qui présentent des risques de détérioration des qualités spatiales.




















PLAN DIRECTEUR
COMMUNAL
SCHEMA DIRECTEUR SECTORIEL
PERTIT - VUARENNES - VERNEX

ECHELLE 1:3'000



LEGENDE

existant

-  bâtiment ou ensemble bâti de qualité
-  bâtiment perturbant / hors d'échelle
-  front d'implantation (principe)
-  dégagement à préserver (espace privé non bâti ou faiblement bâti, participant à la mise en valeur du site)
-  secteur à développer par PQ
-  cahier des charges à revoir
-  statut du sol à modifier
-  élément du patrimoine paysager à maintenir (murs de vigne)
-  forêt
-  mise en valeur du cours d'eau
-  réseau principal / projeté
-  réseau de desserte / accès projeté
-  réseau vernaculaire à mettre en valeur
-  liaison piétonne existante / projetée
-  passerelle + info. touristique à réaliser (réaménagement de l'aire autoroutière)
-  conflit à régler de manière à restituer au mieux la continuité du Châble et ses qualités intrinsèques
-  voie ferrée + stations
-  aire d'autoroute
-  renvoi à un commentaire (voir texte)

15.3 Propositions de mesures d'aménagement (points mentionnés sur le plan)

1 Aires autoroutières

Négocier avec le SRA le réaménagement des aires autoroutières, de manière à valoriser l'image de Montreux (pavillon d'information et mise en valeur du balcon qui domine la ville) et rétablir la continuité du châble par la création d'une passerelle entre les deux aires.

2 Secteur Vuarennnes

Traiter par PQ le secteur qui jouxte le hameau des Vuarennnes en veillant à ne pas dénaturer le site et créer des accès indépendants du châble. Modifier le statut du sol pour le hameau et son environnement immédiat, notamment le vallon adjacent, tout en laissant la possibilité de construire sur le flanc opposé (cahier des charges "Les Vuarennnes" 1994 à revoir).

3 Châble

Mettre en valeur le châble et maintenir son statut piétonnier là où il subsiste. Assurer sa continuité dans les croisements avec les rues par un aménagement approprié (par exemple pavage qui tient lieu de passage piétonnier). Régler les conflits qui se profilent avec la future route du collège.

4 Route derrière le Collège

Rechercher la meilleure insertion possible de l'ouvrage afin de préserver les habitations des nuisances.

5 Secteur Côte de Pallens

Traiter par plan de quartier le secteur libre situé entre la rue de l'ancien stand et la future route derrière le Collège. Assurer le développement en respectant l'ancienne structure des murs de vignes.

6 Vernex-Dessus

Traiter par plan de quartier le secteur qui jouxte le hameau de Vernex-Dessus en veillant à ne pas dénaturer le site et créer des accès indépendants du châble. Adapter la hauteur et la volumétrie des bâtiments aux possibilités réelles du site (maximum 5 à 6 niveaux). Modifier le statut du sol pour le hameau et son environnement immédiat.